



Déclaration du Centre Zagros pour les Droits de l'Homme

10ème SESSION DU FORUM SUR LES QUESTIONS MINORITAIRES

Item 2.

Monsieur le président,

L'Iran a ratifié et il est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et, est juridiquement lié par leurs dispositions.

L'Iran est le pays le plus diversifié du Moyen-Orient. C'est un état multinational, multilingue et multiculturel qui comprend six grandes nationalités dont les Arabes, les Baloutches, les Kurdes, les Perses, les Turcs et les Turkmènes et abrite aussi des Sunnites, des Chrétiens, des Juifs, des Bahais, des Zoroastriens, des Mandénites et d'autres groupes ethniques / linguistiques et tribaux. Aucun groupe ethnique n'a de majorité numérique.

Pourtant, seul un groupe de la nation, le groupe national persan, domine la société iranienne. Alors que les groupes ethniques et religieux nationaux non dominants, non perses, représentent 50 à 66% de la population iranienne, ces groupes ne se sont pas vu accorder la même citoyenneté; leur langue, leur appartenance ethnique et / ou leur religion ne sont pas officiellement reconnues.

Constitutionnellement, la langue persane est la seule langue officielle. Le chiisme jafari est la religion officiellement reconnue, tous les autres étant ignorés, opprimés, niés ou, au mieux, marginalisés. Ils ne sont pas officiellement reconnus et ont historiquement été exclus de la participation pleine et effective à la vie socio-économique.

Selon M. Hajbabaei, ancien vice-ministre de l'éducation en République islamique d'Iran, seulement 30% des élèves de première année, à l'école parlent le persan.

Il semble que les politiques de la République islamique d'Iran reposent sur l'élimination de l'identité nationale des Arabes ahwazis, Baloutche, Kurde, Turque, Turkmène et autre;

Monsieur le présidente,

Il ne peut y avoir égalité de citoyenneté sans égalité dans l'utilisation des langues, des religions, et des cultures des groupes minoritaires.

La raison pour laquelle, nous recommandons que le gouvernement Iranien reconnaisse constitutionnellement et publiquement que l'Iran est un État multinational et déclare que l'existence et les droits collectifs des nationalités et des groupes ethniques non perses seront également protégés.

Ainsi, qu'il respecte et protège les droits sociaux de toutes les circonscriptions ethno-religieuses telles que stipulées dans tous les instruments des Nations Unies et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

De plus, nous recommandons que le gouvernement iranien mette en œuvre les articles constitutionnels 15 et 19, qui consacrent le droit des minorités linguistiques non perses d'étudier dans leur langue maternelle.

Je vous remercie